



## Vente aux enchères maison

Par **roza**, le **08/10/2009** à **22:41**

Bonjour,

mes parents ont vendu la maison familiale à mon frère pour 40000€ (300.000F) en l'hypothéquant en 1997 mon père est décédé il y a 3 mois et depuis on découvre des choses de jour en jour. La maison vendue seulement à lui nous les autres frères et soeurs (8 en tout) n'étaient pas au courant. Depuis qu'il a acheté il a payé que disons 10.000F. et lundi on a appris que la maison est saisie et passée en jugement et qu'elle va être mise en enchères le 22 Octobre de ce mois-ci. Pour au moins 250.000 à 300.000€ J'ai appelé la banque demandant de payer la dette et récupérer la maison et là on me dit que nous n'avons pas le droit et qu'il faut passer par notre frère, or on ne lui parle plus. Mais lui, traumatise les gens, ma tante qui a des gros problèmes de santé a peur de lui. Parce qu'il veut récupérer le terrain il en a 3 en tout. Il jubile parce qu'il dit que la vente aux enchères va lui rapporter 6 à 7 fois plus qu'il a acheté la maison en nous narguant (en rappelant que notre maison familiale ira à un étranger tout ceci à cause de lui) comme ça il pourra faire construire au moins 2 maisons. A-t-il le droit de faire ceci sans notre accord et récupérer les sous et pourquoi ne pas récupérer ces sous et les partager entre nous les autres frères et soeurs, il doit aussi les impôts, ce sont ceux qui ont payé pendant 12 ans. De plus, je ne trouve pas ceci normal que c'est le notaire qui vient à la maison pour faire signer l'acte de vente aux parents. Il y a beaucoup de choses injustes à notre avis, peut-on faire quelque chose afin d'avoir quelque chose au moins ou peut-être saisir le juge d'instruction ou même le notaire peut-il revoir l'acte. Il a acheté d'accord mais n'a pas payé la maison, il a eu plusieurs fois les lettres afin de payer mais il ne l'a pas fait et on a appris qu'il a fait exprès car il sait qu'il va gagner le maximum on pense que c'est de l'escroquerie pure et simple et que ceci n'est pas normal. Il ne travaille pas, touche l'ass ainsi que ses femmes (une avec qui il est marié et l'autre qui vit aussi avec eux) il achète du matériel informatique qu'il met chez ma mère pour que quand l'hussier passe ne le trouve pas. Il maguille partout où il passe. Je vous demande votre aide, quelqu'un pourrait-il nous aider afin que l'on puisse voir plus clair dans cette affaire. On ne sait vraiment pas quoi faire et s'il y a quelque chose à faire afin de réagir avant le 22 octobre. De plus, il

nous empêche de voir notre mère.  
ON vous remercie bcp rozz